

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Soixante-deuxième session du Comité permanent
Genève (Suisse), 23 – 27 juillet 2012

Questions stratégiques

Coopération avec d'autres organisations

CONSORTIUM INTERNATIONAL DE LUTTE CONTRE LA CRIMINALITE LIEE AUX ESPECES SAUVAGES

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.
2. Dans la résolution Conf. 11.3 (Rev. CoP15), *Application de la Convention et lutte contre la fraude*, la Conférence des Parties:

CHARGE le Secrétariat de chercher à resserrer les liens internationaux entre les institutions de la Convention, les organismes nationaux de lutte contre la fraude et les organisations intergouvernementales existantes, en particulier l'Organisation mondiale des douanes, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et l'OIPC-Interpol.

3. A la 61^e session du Comité permanent (SC61, Genève, août 2011), le Secrétariat a annoncé le lancement du Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICCWC) dans le document SC61 Doc. 30. Le Consortium a pour objet de resserrer les liens de communication, collaboration et coopération entre les organes intergouvernementaux auxquels leurs Etats membres ont donné mandat de participer à la lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages ou de la soutenir.
4. Depuis la 61^e session du Comité permanent, un certain nombre d'activités ont eu lieu sous les auspices de l'ICCWC.
5. La première fut le premier *Atelier international sur la constitution d'un réseau d'unités chargées des livraisons surveillées dans le cadre de la lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages et aux forêts*, organisé par l'Organisation mondiale des douanes (OMD) du 7 au 9 décembre 2011, à Shanghai, Chine¹. L'atelier a rassemblé 50 représentants des douanes, de la police, du ministère public et des agences spécialisées de 18 pays d'Afrique et d'Asie [Afrique du Sud, Cameroun, Chine (y compris RAS de Hong Kong), Emirats arabes unis, Ethiopie, Inde, Indonésie, Kenya, Malaisie, Mozambique, Népal, Nigéria, Ouganda, Philippines, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Thaïlande et Viet Nam]. La Banque mondiale a réuni un appui financier important pour l'atelier à partir de fonds apportés par des donateurs bilatéraux au Fonds d'affectation spéciale du PROFOR (Programme sur les forêts). L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) a également fourni un financement et tous les partenaires de l'ICCWC ont fait d'importantes contributions en nature.
6. Après cet atelier, des représentants du Service des impôts d'Afrique du Sud (SARS) ont encouragé l'utilisation des livraisons surveillées pour lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages dans leurs discussions avec des responsables des opérations du SARS. L'importance de l'atelier de l'ICCWC est apparue clairement lorsque le 29 février 2012, les responsables des douanes du SARS et le Service de police d'Afrique du Sud (SAPS) ont arrêté un homme d'affaires chinois et saisi de l'ivoire pour une valeur de 7,1 millions ZAR (environ 832 000 USD) dans le cadre d'une livraison surveillée réussie.

¹ Voir http://www.cites.org/fra/news/sundry/2011/20111219_cd_workshop.php.

7. La deuxième activité, organisée conformément à la décision 15.48 sur *Les grands félins d'Asie*, est un séminaire organisé le 14 février 2012 à Bangkok, Thaïlande, pour les cadres de la police et des douanes chargés de la lutte contre la criminalité concernant les tigres. Des informations détaillées sur cet atelier se trouvent dans le document SC61 Doc. 43.
8. L'objectif premier de l'ICCWC est de construire la capacité à long terme des autorités chargées de la lutte contre la fraude, mais le Consortium a également réagi en temps réel à des incidents de braconnage important d'éléphants au Cameroun en février 2012. Le Secrétariat a publié un communiqué de presse² et s'est engagé auprès des pays concernés ainsi que de ses partenaires de l'ICCWC à échanger des renseignements pouvant être utilisés pour traduire les auteurs en justice, localiser et confisquer l'ivoire braconné et aider à empêcher des incidents futurs. Le Secrétariat a également émis l'Alerte CITES n° 43 dans laquelle il demandait aux Parties de renforcer les mesures de lutte contre le commerce illégal de l'ivoire. L'Alerte CITES a été distribuée via les canaux d'INTERPOL, encourageant les autorités chargées de la lutte contre la fraude à être particulièrement vigilantes sur la voie suspectée à travers l'Afrique de l'Est. L'UNODC a contacté des représentants régionaux en Afrique et la Banque mondiale a consulté des spécialistes des ressources naturelles actifs au Cameroun. La Banque mondiale a également distribué l'Alerte CITES aux cadres supérieurs de ses Départements Afrique et Environnement, leur demandant de faire un suivi de toute demande d'appui des autorités gouvernementales. L'OMD a contacté ses chargés de liaison régionaux et a distribué l'Alerte CITES aux agents des douanes et aux postes frontières dans la région concernée. Les Autorités des Pays-Bas ont réagi en informant le Secrétariat de l'interception d'un envoi de 50 défenses d'éléphants en provenance du Nigéria et destiné à la Thaïlande, le 3 mars 2012, à l'aéroport de Schiphol.
9. Certes, il sera souvent difficile de lier les succès aux activités de l'ICCWC mais le Secrétariat est convaincu que l'appui permanent fourni aux autorités chargées de la lutte contre la fraude par l'intermédiaire du Consortium permettra de contrer de façon plus coordonnée et plus rigoureuse les auteurs de crimes graves contre les espèces sauvages. L'ICCWC porte la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages à un autre niveau grâce à l'échange de données, d'analyses, de renseignements, de techniques de lutte et de ressources.
10. Le Secrétaire général de la CITES a saisi l'occasion de plusieurs réunions internationales pour souligner l'importance de l'ICCWC et la synergie ainsi créée entre une Convention et des organismes chargés de la lutte contre la fraude: durant les débats sur la gouvernance internationale de l'environnement, à la 26^e session du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement du PNUE (Nairobi, février 2012); avec les cadres de la police et des douanes lors du Séminaire sur le tigre (Bangkok, février 2012); au premier sommet d'INTERPOL des responsables de la lutte contre les atteintes à l'environnement (Lyon, mars 2012) et lors d'une audience de la Commission des affaires étrangères du Sénat des Etats-Unis d'Amérique (Washington D.C., mai 2012).
11. *L'Outil d'analyse de la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts* de l'ICCWC, commandé par l'UNODC en collaboration avec ses partenaires de l'ICCWC, sera présenté lors d'une activité parallèle durant la présente session. Cet outil a principalement été conçu pour aider les fonctionnaires travaillant dans l'administration des forêts et des espèces sauvages, les douanes et autres organismes de lutte contre la fraude pertinents à conduire une analyse exhaustive des moyens et mesures possibles de protéger et surveiller les produits des forêts et les espèces sauvages et d'identifier les besoins en matière d'assistance technique. A cet égard, cet outil peut aussi être utilisé comme matériel de formation pour les agents chargés de l'application des lois. D'autres acteurs aux niveaux international et national, y compris des entités non gouvernementales actives dans ce domaine, peuvent aussi trouver cet outil utile. Au moment de la rédaction du présent document (début juin 2012), l'outil n'était disponible qu'en anglais mais la traduction en français et en espagnol était en cours grâce à des fonds de la Commission européenne.
12. L'ICCWC continuera de sensibiliser l'appareil judiciaire, les hommes politiques, les diplomates, les législateurs et les décideurs à la criminalité liée aux espèces sauvages afin qu'ils puissent mieux comprendre pourquoi ce domaine mérite une priorité élevée en matière d'application des lois et pourquoi ils doivent lui consacrer davantage de ressources humaines et financières.
13. La menace posée par la criminalité liée aux espèces sauvages a été portée à l'attention du Conseil de sécurité des Nations Unies par le Directeur exécutif de l'UNODC, M. Yury Fedotov, dans son exposé sur les nouveaux défis en matière de paix et de sécurité internationales, en novembre 2011. Le 24 mai 2012, le Secrétaire général de la CITES s'est également exprimé sur le commerce illégal des espèces sauvages

² Voir http://www.cites.org/fra/news/pr/2012/20120228_elephant_cameroon.php.

en témoignant devant la Commission des affaires étrangères du Sénat des Etats-Unis d'Amérique. Le témoignage écrit et oral du Secrétaire général de la CITES peut être consulté à l'adresse: http://www.cites.org/eng/news/SG/2012/20120525_SG_US-Senate_testimony.php.

14. Au moment de la rédaction du présent document, le Secrétariat annonce le recrutement d'un jeune professionnel chargé d'appui aux travaux de l'ICCWC pour une durée de six mois. Le Secrétariat souhaite saisir cette occasion pour remercier le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord qui met des fonds à disposition à cet effet.
15. L'ICCWC porte la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages à un autre niveau grâce à l'échange de données, d'analyses, de renseignements, de techniques de lutte et de ressources; toutefois, l'ICCWC a besoin de l'appui de la communauté des donateurs pour atteindre ces objectifs. Le Secrétariat CITES est conscient d'être le seul membre de l'ICCWC qui a un personnel à plein temps, financé grâce au budget administratif de l'organisation, pour aider les organismes nationaux de lutte contre la fraude à détecter le commerce illégal des espèces sauvages et à lutter contre ce commerce. Il est clair que la communauté internationale, les hommes politiques et les législateurs reconnaissent la gravité de la criminalité contre les espèces sauvages mais il faut que cette reconnaissance s'accompagne d'attributions budgétaires aux niveaux national et international.

Recommandation

16. Le Comité est invité à prendre note du présent rapport et à soutenir la mise en œuvre de *L'Outil d'analyse de la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts* au niveau national, comme décrit dans le paragraphe 11 ci-dessus. Les Parties sont également encouragées à intégrer cet outil dans leur matériel de formation des responsables de la lutte contre la fraude.